

Service Historique de la Défense - division centre-ouest (Lorient)

**Navigation commerciale et recrutement des équipages
série P**

sous-série 9 P

Répertoire numérique

**Inscription maritime du quartier
de Lorient
(1834-1970)**

Table des matières

Présentation du fonds.....	4
1 - Identification	4
2 - Contexte	4
3 - Contenu et structure	6
4 - conditions d'accès et d'utilisation	8
5 - sources complémentaires	9
6 - Notes	10
9P1 : Correspondance à l'arrivée : dépêches et circulaires ministérielles (1848-1959)	11
9P2 : Correspondance départ (1880-1900).....	13
9P3 : Matricules des gens de mer (1865-1951).....	14
1 - LORIENT (1865-1951)	14
2 - PORT-LOUIS (1865-1959).....	17
3 - LARMOR PLAGE (1867-1927).....	21
4 - HENNEBONT (1865-1935)	22
5 - MATRICULES ET CAISSES DE RETRAITES , DE PREVOYANCE ET DOSSIERS DE PENSIONS (1834-1948)	23
9P4 : Matricules des bâtiments de commerce, de pêche et de plaisance (1862-1958)	26
1 - LORIENT (1862-1958)	26
2 - PORT-LOUIS (1891-1948).....	27
Table alphabétique d'immatriculation de bâtiments de commerce.....	27
9P5 : Répertoire des armements des bâtiments de commerce et de pêche (1879-1923)	28
1 - LORIENT (1879-1903 et 1919-1923)	28
2 - PORT-LOUIS (1900-1923).....	28
9P6 : Répertoire des désarmements des bâtiments de commerce et de pêche (1875-1942)	29
1 - LORIENT (1875-1936)	29
2 - PORT-LOUIS (1931-1942).....	29
9P7 : Rôles d'équipages (1871-1938)	30
1 - LORIENT (1871-1878 et 1888-1938).....	30
2 - PORT-LOUIS (1900-1938).....	35
9P8 : Autres documents (1874-1970).....	39
1 - Trésorerie du quartier de Lorient (1874-1970)	39
2 - Naufrages (1885-1962).....	39
3 - Etablissements de pêche (1877-1933)	40

4 - Mouvements des bâtiments (1891-1961)	40
5 - Domaine public maritime de Lorient (1897-1922)	40
Tableau de concordance : anciennes et nouvelles côtes	41

Présentation du fonds

1 - Identification

1.1 – Intitulé

Inscription maritime du quartier de Lorient (9P), département du Morbihan.

1.2 – Dates

1834-1970

1.3 - Niveau de description

Sous-série

1.4 – Importance matérielle du fonds

550 articles – 51,8 mètres linéaires

2 - Contexte

2.1 – Producteur : organisation administrative

L'enrôlement systématique des gens de mer exigeait la mise en place d'une organisation structurée supportée par un cadre territorial précisément défini. Le littoral de la France fut donc divisé en quartiers, eux-mêmes subdivisés à la fin du 18^{ème} siècle en syndicats, regroupant un nombre variable de paroisses puis communes.

Le fonds du quartier d'inscription maritime de Lorient, anciennement bureau des classes de Port-Louis, a subi les bombardements incendiaires de janvier 1943, qui ont détruit la presque totalité des archives entre 1789 et 1865.

Le quartier maritime de Lorient comprend 4 syndicats : Hennebont, Larmor, Lorient et Port-Louis.
En série 9P, concernant les matricules de gens de mer, les 1^{ères} matricules commencent à partir de 1865.

Pour la période antérieure à 1865, il faut consulter la série 2P et notamment les registres 2P72 à 2P92 et 2P105 à 2P121.

Les registres 2P105 et 2P106 concernent les matricules de bâtiments de commerce de 1830 à 1850 et les entrées des bâtiments de commerce dans le port de Port-Louis de janvier 1830 à juin 1850.

2.2 – Rappel historique

La France, par le développement de ses côtes sur quatre façades, était destinée à devenir une puissance navale. Pour assurer à son établissement naval, la puissance et la durée, la France a dû rechercher dans les ressources de la marine commerciale les principaux éléments de ses équipages militaires. Le recrutement des équipages est l'une des grandes difficultés auxquelles se heurte l'Etat. C'est seulement sous le règne de Louis XIII (1610-1643) que se pose d'une manière précise le problème du recrutement des matelots pour la marine militaire. Elle ne remonte pas au-delà de cette époque en tant qu'institution d'Etat à caractère permanent.

Néanmoins, malgré le désir de Richelieu et de Mazarin d'organiser la marine française, ces derniers sont toujours contraints d'employer le système dit de la « presse » pour le recrutement des marins. En effet pour avoir des marins, il fallait recourir à la fermeture des ports, interdire aux navires marchands de prendre la mer, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le nombre des matelots valides nécessaires, et ce de gré ou de force.

Or ce système n'arrivait pas à fournir numériquement les hommes nécessaires. Il ruinait la marine marchande, exaspérait les matelots par son arbitraire et sa violence, les forçait à s'expatrier et avait un caractère aléatoire et brutal qui déplaisait à Colbert, d'où la nécessité de mettre en place des réformes.

Par l'ordonnance du 22 septembre 1668, Colbert instaura le système des classes :

les gouverneurs procèdent au recensement et à la distribution des populations maritimes en classes appelées à servir sur les vaisseaux du roi pendant une année sur trois ou quatre. Lorsqu'ils ne sont pas « levés », ils peuvent s'engager au commerce ou à la pêche. Les déserteurs risquent la peine de mort ou les galères. En contrepartie, ils bénéficient d'un véritable statut, assorti de privilèges.

Avec cette création, on comprend bien, sous le règne de Louis XIV (1643-1715), le lien qui unit la marine marchande à la marine de guerre, le personnel de la première fournissant une pépinière à la seconde.

Ce système de classes ne subit pas de modifications importantes jusqu'à l'ordonnance du 31 octobre 1784 qui institua les quartiers et les syndicats, prescrivit que les levées se feraient par rôles individuels, au moyen d'états nominatifs, et substitua à la division par classes l'organisation de deux rôles distincts l'un des célibataires, l'autre des gens mariés.

Sous la Révolution, il prend en 1795 le nom d'inscription maritime (loi du 3 brumaire de l'an IV). Elle recense tous ceux qui se livrent à la navigation, à la pêche, tant en mer que sur les côtes, et le long des rivières : capitaines au long cours, maîtres au cabotage, pilotes, officiers marinières et matelots (inscrits définitifs à partir de 1865), novices et mousses (inscrits provisoires à compter de 1865), ouvriers.

Chaque marin se voit attribuer un numéro, couché sur une case dans un registre matricule, renseigné au fur et à mesure de l'évolution de sa carrière et de ses affectations. Cela permet à l'administration de le suivre jusqu'à ses 50 ans, âge auquel il passe « hors de service » et peut bénéficier d'une pension, d'abord réservée aux invalides, puis systématique. Ce système de retraites précurseur a perduré jusqu'aujourd'hui par le biais de l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM) à Paimpol.

Le quadrillage géographique (paroisses puis communes à partir de 1790, regroupées en « quartiers ») et chronologique fait de ces registres complétés par les rôles d'équipages un outil étatique imparable de contrôle des professionnels de la mer. Cette responsabilité passe à la marine marchande en 1913. L'inscription maritime perd sa dimension militaire en 1965 se transformant en « Affaires Maritimes » en 1967.

Conservés dans les séries P des divisions portuaires du Service Historique de la Défense SHD ou dans les séries R des archives départementales, ces documents se révèlent d'un grand intérêt pour l'historien et le généalogiste.

2.3 – Histoire de la conservation

Si l'on trouve les marins de la pêche et du commerce dans les archives militaires, c'est que du 17^{ème} au 20^{ème} siècles, ce système des classes, puis de l'inscription maritime impose à ces marins de servir périodiquement sur les bâtiments de guerre. En échange, ils obtiennent exemptions, secours et retraite. Depuis la suppression de ce système en 1952, l'ENIM continue de suivre la carrière des marins et centralise les archives correspondantes. Toutefois dès 1913, l'inscription maritime relève de la marine marchande et non plus de la marine nationale ; la limite chronologique des archives conservées par l'ENIM est donc très variable.

La sous-série 9 P a fait l'objet d'un répertoire numérique entrepris par Geneviève Beauchesne et complété par Jean-Bernard Lacroix, tous deux conservateurs des archives de la Marine de l'arrondissement maritime de Lorient, actuel SHD.

Ce répertoire a été réorganisé et complété en 2016.

Une norme de cotation commune à tous les quartiers maritimes de l'arrondissement maritime de Lorient a été mise en place afin de faciliter les investigations des chercheurs. Elle s'articule ainsi :

- Sous-sous série P1 : - correspondance arrivée : dépêches et circulaires ministérielles
- Sous-sous série P2 : - correspondance départ
- Sous-sous série P3 : - matricule des gens de mer

- Sous-sous série P4 : - matricule des bâtiments de commerce, de pêche et de plaisance
- Sous-sous série P5 : - répertoire des armements des bâtiments de commerce et de pêche
- Sous-sous série P6 : - répertoire des désarmements des bâtiments de commerce et de pêche
- Sous-sous série P7 : - rôles d'équipage à l'armement et au désarmement des bâtiments de commerce
- Sous-sous série P8 : - autres documents

Ex : 9P 4 - matricules des bâtiments de commerce et de plaisance de Lorient, cf infra § 3-2

2.4 – Modalités d'entrée

Versement.

3 - Contenu et structure

3.1 - Présentation du contenu

La majeure partie du fonds est constituée des différentes séries de registres nécessaires à l'enregistrement des hommes et des navires. Ces registres ont été conservés avec soin, en raison de leur importance pour l'établissement des droits des inscrits. Leur présentation a peu varié depuis l'origine, ils ont été remplacés par des fichiers vers le milieu du 20^{ème} siècle.

Enregistrement des hommes :

Les séries de matricules sont tenues à la fois au niveau du quartier ou du sous-quartier par les commissaires et administrateurs de l'inscription maritime et au niveau du syndicat par les syndicats des gens de mer qui reçoivent des extraits des quartiers et sous-quartiers dont ils relèvent.

Les matricules tenus par les syndicats ont été supprimés par dépêche ministérielle en 1933.

Chaque individu se voit attribuer lors de son entrée au service un numéro, couché sur une case matricule dans un registre matricule. La case est mise à jour au fur et à mesure de l'évolution de sa carrière et de ses affectations.

Les indications portées sur la matricule sont, en principe, les suivantes :

- Numéro de matricule
- Référence à sa précédente immatriculation (d'où le marin est « tiré », avec mention de la référence aux numéros et folios du précédent registre)
- Date de nomination dans le grade
- Etat-civil : nom, prénom, date et lieu de naissance, noms de ses parents
- Domicile
- Caractéristiques physiques (taille, couleur des cheveux, description du visage : front, sourcils, yeux, nez, bouche, menton...)
- Blessures et infirmités (dans les premières années du 19^{ème} siècle)
- Années de service : à l'état, au commerce, à la pêche, à la navigation intérieure
- Campagnes effectuées : nom du navire sur lequel le marin a embarqué (y compris le navire de l'Etat quand il a été « levé ») port d'embarquement, fonction à bord, destination, port d'embarquement et de débarquement renvoyant à la série de rôles d'armement et de désarmement
- Sort du marin : inscription dans la matricule suivante de même grade, inscription dans la matricule de grade supérieur, inscription dans un autre quartier, radiation, etc., avec la référence aux numéro et folio de la matricule correspondante, date de sa disparition en mer (le cas échéant), jugement du tribunal confirmant le décès, date et lieu de son décès
- Récompenses civiles et militaires, action de bravoure, certificat de bonne conduite

- Situation vis-à-vis du service militaire : classe, numéro de recrutement, date de chaque période : A, B ou C...etc.

Les registres matricules ont souvent une table alphabétique.

Enregistrement des navires :

Tout navire doit être immatriculé dans un port d'attache qui est généralement celui du domicile ou du siège social de la société de son armateur. Avant d'entreprendre une navigation, un bâtiment de commerce est « armé », c'est-à-dire pourvu de tout ce qui est indispensable à son voyage : équipage, matériel. A son retour, dans un port qui peut être différent du port d'armement ou du port d'immatriculation, le navire est « désarmé ».

Avant d'armer un navire, ses armateurs doivent en informer le commissaire de l'inscription maritime et lui demander d'autoriser le capitaine à qui ils ont confié leur navire de lever un équipage. Une fois réuni, cet équipage est passé en revue au bureau de l'inscription maritime et inscrit sur un rôle d'armement établi en quatre exemplaires : le premier reste à l'inscription maritime, le second est confié au capitaine, les troisième et quatrième sont adressés au greffe de l'amirauté et au trésorier des invalides.

Sur le rôle de bord qui lui a été remis et qu'il a signé conjointement avec le commissaire de l'inscription maritime et l'armateur, le capitaine est tenu de faire apposer le visa des autorités des ports où il fait escale et de mentionner toute modification intervenue au cours de la campagne ou du voyage : déserteurs, personnes « débarquées malades », défunts ou remplaçants, passagers pris au retour, « fortunes de mer » etc.

Dès l'arrivée au port de désarmement, il doit se présenter avec son équipage au bureau de l'inscription maritime où sont calculés les gages de chacun et dressé le rôle de désarmement (en deux exemplaires) : un pour le bureau et un pour les invalides.

Le contrôle des bâtiments a donné naissance à de nombreux documents :

- Les matricules de bâtiments
- Les registres d'armement et de désarmement
- Les rôles d'équipage à l'armement et au désarmement
- Les registres d'entrée et de sortie des bâtiments

3.2 – Mode de classement

Le fonds est classé en 8 parties :

9P 1 - correspondance arrivée : dépêches et circulaires ministérielles

9P 2 - correspondance départ

9P 3 - matricules des gens de mer

La matricule est constituée de différentes catégories de registres :

- Officiers marins et matelots, devenus, en 1865, inscrits définitifs. Il s'agit des marins de plus de 18 ans et ayant à leur actif deux campagnes au long cours, 18 mois de navigation ou deux années de « petite pêche ».
- Mousses et novices, devenus en 1865 inscrits provisoires. Les mousses sont âgés de 10 à 16 ans, les novices de plus de 16 ans.
- Ouvriers et apprentis- ouvriers (notamment charpentiers, voiliers, perceurs, calfats ...) astreints à servir à terre ou à la mer (la série s'achève en 1850).
- Hors de service : les marins âgés de plus de 50 ans, les invalides et les anciens ouvriers.

9P 4 - matricules de bâtiments de commerce, de pêche et de plaisance

La matricule présente, dans l'ordre chronologique de son inscription, le nom du navire, son numéro d'immatriculation, l'année et le lieu de sa construction, la jauge, les traversées effectuées et les désarmements successifs. Des tables alphabétiques par nom de navire peuvent figurer en fin de volume.

9P 5 - répertoire des armements des bâtiments de commerce et de pêche

Les rôles d'armement étant tenus à la fois dans les bureaux et à bord, les rôles de bord sont les plus complets. Ils renferment les mouvements des navigants, les visas des autorités des ports d'escale et les apostilles du capitaine. Ils indiquent le numéro et la date d'armement, le nom du bâtiment, le tonnage, l'immatriculation, le nom du capitaine, la nature de l'armement (pêche, cabotage, bornage...) ainsi que le lieu et la date du désarmement.

9P 6 - répertoire des désarmements des bâtiments de commerce et de pêche

Ils indiquent le numéro et la date du désarmement, le nom du bâtiment, le tonnage, l'immatriculation, le nom du capitaine, la nature et la référence de l'armement et le versement des droits dus au désarmement.

9P 7 - rôles d'équipage à l'armement et au désarmement des bâtiments de commerce et de pêche

Le rôle d'équipage existe, à des fins comptables, depuis le 16^{ème} siècle.

Sous Colbert, il était rédigé en 4 exemplaires : un pour le port de départ (rôle d'armement), un pour le bâtiment (rôle de bord, puis de désarmement), un pour l'Amirauté pour obtenir le congé (droit de navigation) et un dernier pour les pensions des invalides de la Marine.

Les rôles d'armement sont classés d'après les dates auxquelles les bâtiments ont été armés.

Les rôles de désarmement sont classés d'après les dates auxquelles les bâtiments ont été désarmés.

Les rôles d'équipages précisent, pour chaque campagne d'un bâtiment, le nom de chaque marin embarqué et sa fonction à bord (permettant ainsi, entre autres, de fixer sa solde).

On trouve sur ces rôles :

- La description du navire : type, nom, n° d'enregistrement, port d'attache, lieu et date de construction, tonnage, tirant d'eau, nombre de ponts et de gaillards, noms des propriétaire(s), armateur(s) et capitaine
- .
- Le lieu, le type et la date de son armement et sa destination
- La liste des membres d'équipage (nom, filiation, conditions d'engagement, quartier et numéro d'immatriculation, montant des avances perçues à l'armement, etc).

S'y ajoutent, mention de la nature de la cargaison et parfois la liste des passagers.

La tenue des rôles de désarmement a été supprimée par décret en 1865. Après cette date, les registres dits de « désarmement » renferment les rôles d'armement sur lesquels sont portées les mentions de désarmement et les décomptes.

Le rôle d'équipage constitue l'acte authentique (à valeur juridique) de constitution de l'armement administratif d'un bâtiment et l'état certifié de toutes les personnes qui se trouvent à bord. Pour la période jusqu'à 1940, les rôles se trouvent dans les différents services historiques de la Défense, ainsi que dans les archives départementales des départements concernés (série R) pour la période postérieure. L'ENIM Paimpol a récupéré les collections de rôles et de matricules postérieurs à compter de 1940.

9P 8 - Autres documents

Dont la trésorerie, les naufrages, les établissements de pêche...

4 - conditions d'accès et d'utilisation

4.1 - Conditions d'accès

La loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 sur les archives a modifié profondément les articles L 213-1 et L 213-2 du Code du Patrimoine relatif à la communicabilité des archives publiques tels qu'ils s'établissaient depuis la loi sur les archives de 1979. Les archives publiques sont désormais immédiatement communicables, à l'exception cependant des documents dont la divulgation porterait atteinte aux intérêts des individus, de l'Etat ou aux intérêts industriels et commerciaux protégés par la loi : les délais vont de 25 à 120 ans.

Les dossiers individuels et registres matricules se voient appliquer un délai de 50 ans à compter du dernier document inséré dans le dossier. Cependant, si le dossier comprend ou se compose de documents dont la

communication porterait atteinte au secret médical, le délai est de 25 ans à compter de la date du décès de l'intéressé ou, lorsqu'elle n'est pas connue, de 120 ans à compter de sa naissance.

Par ailleurs, certains registres sont communicables mais non consultables en raison de l'état physique du document.

Autres textes applicables :

Loi 1978 « Informatique et libertés » , Code des relations entre le public et l'Administration (dont loi dite « CADA »), loi n° 2015-1779 du 28/12/2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public (loi « Valter »), loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

4.2 - Conditions de reproduction

Les photographies sans flash sont autorisées pour un usage privé. La diffusion des documents est soumise à autorisation.

Loi n° 2015-1779 (réutilisation des informations publiques, cf § précédent)

4.3 - Langue des documents

Français.

5 - sources complémentaires

5.1 - Sources complémentaires

Au SHD Lorient :

- Sous-séries 1 à 9 P : Compagnie des Indes, Inscription maritime des quartiers d'Auray- Quiberon, Belle-Ile, Concarneau-Doëlan, Groix, Redon, Vannes.
- Sous-série 1M : matricule des officiers-mariniers et marins de 1857 à 1931, matricule des armuriers, matricules des officiers de marine
- Fichier alphabétique manuscrit des matricules des navires de Lorient et Port-Louis.

Des collections lacunaires, complétant celles des ports ou faisant double-emploi avec elles, se trouvent aux archives nationales en sous série Marine C4 (à partir de 1691), et au SHD Vincennes en sous-série MV CC4 (1785-1900).

Archives départementales : 29, 35, 44 et 56 : série R (affaires militaires).

ENIM Paimpol : Les registres ont laissé la place aux fiches ACKER dès 1950, on peut y retrouver des carrières entières quand les services des affaires maritimes ont eu les moyens de faire « la reprise des données » le critère était que le marin, quelle que soit son année de naissance, naviguait en 1950. On peut avoir, dès lors, une carrière entière sur 2 supports ou partagée entre les 2 supports.

5.2 – Bibliographie

- BEAUCHESNE, Geneviève, LACROIX, Jean-Bernard, *répertoire numérique des sous-séries 2P à 9P : classes, inscription maritime, navigation commerciale : quartier de Lorient, Belle-Ile, Vannes, Redon, Auray, Concarneau, Groix, imprimerie de la marine*, Paris, 1978
- BLOCH, Jean-Pierre. *De l'inscription maritime aux affaires maritimes*. revue Marine n° 145, 1989, p. 60-61.
- BUANIC, Nicolas. *La matricule des gens de mer*. Revue française de généalogie n° 184, 2009, p. 39-43.
- CAPTIER, Jacques, *Etude historique et économique sur l'inscription maritime*, V. Giard et E. Brière, Paris, 1907
- COUDRAY, Alain. *Les administrateurs des affaires maritimes*. Cols Bleus n° 1611, 1980, p. 4-7.
- DUIC, Christian, *Retrouver un ancêtre marin*, archives et culture, Paris, 2015
- HEISER, Sandrine, MOLLET, Vincent, *Vos ancêtres à travers les archives militaires*. Paris, Service historique de la défense, 2012.
- LA BATUT, Gabriel (de), *Le régime de l'inscription maritime et la loi du 24 décembre 1896*, Paris, 1904
- LE FEBVRE, Soazig, *Guide des sources d'histoire maritime de Bretagne. Gens de mer*. Association de recherche sur le littoral du Ponant, Association des archivistes français, 2005.
- MINISTERE DE LA MARINE, *Recueil des actes réglementaires concernant le service des quartiers d'inscription maritime*, Imprimerie Nationale, Paris, 1913
- MINISTERE DE LA MARINE ET DES COLONIES, *Livret de l'inscription maritime*, Imprimerie Nationale, Paris, 1883
- MINISTERE DE LA MARINE ET DES COLONIES, *Règlement général sur l'administration des quartiers, sous-quartiers et syndicats maritimes, l'inscription maritime, le recrutement de la flotte, la police de la navigation, les pêches maritimes*, Imprimerie Impériale, Paris, 1867
- VILLIERS, Patrick, CULLERIER, Pascal. *Du système des classes à l'inscription maritime : le recrutement des marins français de Louis XIV à 1952*. Revue historique des armées n° 147, 1982, p. 45-53.

6 - Notes

Conseils pour retrouver un inscrit maritime

Pour retracer la carrière des marins de la pêche ou du commerce, il faut consulter les registres matricules et les rôles d'équipages provenant des fonds de l'administration chargée de l'inscription maritime. La matricule représente le document de base regroupant le signalement et l'état civil de chaque marin ainsi que des renseignements sur sa carrière au commerce ou à la pêche et sur ses services à l'état.

La matricule est renouvelée périodiquement et de façon uniforme dans tous les quartiers (1748 ou 1751, 1764, 1785, an IX -soit 1800-1801-, 1816, 1826, 1850, 1865 et 1883) .

Pour suivre un individu, il faut consulter plusieurs registres. La recherche dans les matricules est facilitée par la renumérotation des inscrits, le rappel de l'origine de la matricule ou la précision du numéro de l'inscrit dans la matricule suivante et dans la matricule des pensions.

De registre en registre, on peut suivre toute la carrière de l'intéressé. Le registre comprend souvent une table alphabétique en fin d'ouvrage Certains registres comprennent uniquement des tables alphabétiques.

Jusqu'en 1924, les engagés et recrutés servant sur les bâtiments de l'Etat peuvent choisir à l'issue ou pendant leur temps de service de passer sous le régime de l'inscription maritime (conseil d'administration de l'unité). Ils ne sont donc pas inscrits sur les matricules de la marine militaire. Seules les matricules de l'inscription maritime résumeront donc leur carrière. On a ainsi souvent plus de chances de retrouver un marin de l'Etat dans la série P que dans les matricules de la marine nationale.

Pour retrouver un inscrit maritime, il faut connaître le quartier dont relève son domicile. A défaut du domicile, on peut tenter la recherche à partir du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

9P1 : Correspondance à l'arrivée : **dépêches et circulaires ministérielles (1848-** **1959)**

9P1-1 :	dépêches ministérielles	1848-1880
9P1-2 :	dépêches ministérielles	1881-1893
9P1-3 :	dépêches ministérielles	1910
9P1-4 :	dépêches ministérielles	1911
9P1-5 :	dépêches ministérielles	1919
9P1-6 :	dépêches ministérielles	1920
9P1-7 :	dépêches ministérielles	1921
9P1-8 :	dépêches ministérielles	1922
9P1-9 :	dépêches ministérielles	1923
9P1-10 :	dépêches ministérielles	1924
9P1-11 :	dépêches ministérielles	1925
9P1-12 :	dépêches ministérielles	1926
9P1-13 :	dépêches ministérielles	1927
9P1-14 :	dépêches ministérielles	1928
9P1-15 :	dépêches ministérielles	1929
9P1-16 :	dépêches ministérielles	1930
9P1-17 :	dépêches ministérielles	1931
9P1-18 :	dépêches ministérielles	1932
9P1-19 :	dépêches ministérielles	1933
9P1-20 :	dépêches ministérielles	1934
9P1-21 :	dépêches ministérielles	1935
9P1-22 :	dépêches ministérielles	1936
9P1-23 :	dépêches ministérielles	1937

9P1-24 :	dépêches ministérielles	1938
9P1-25 :	dépêches ministérielles	2 ^{ème} semestre 1939
9P1-26 :	dépêches ministérielles	janvier-mai 1940
9P1-27 :	dépêches ministérielles	mai-décembre 1940
9P1-28 :	dépêches reçues de la direction des transports maritimes	1940
9P1-29 :	dépêches ministérielles	1 ^{er} semestre 1941
9P1-30 :	dépêches ministérielles	2 ^{ème} semestre 1941
9P1-31 :	dépêches ministérielles	1942
9P1-32 :	dépêches ministérielles	1943
9P1-33 :	recueil des circulaires ministérielles reçues par le préposat de Port-Louis	1934-1936
9P1-34 :	recueil de copies de lettres reçues par le quartier de Lorient et transmises au préposât de Port-Louis	1911-1939
9P1-35 :	cahier des ordres de l'administrateur en chef de l'Inscription maritime de l'arrondissement de Lorient	1921-1950
9P1-36 :	conférences des directeurs de l'inscription maritime	1959
9P1-37 :	cahier d'observations et de rapports du chef de service du quartier maritime de Lorient	1906-1907
9P1-38 :	rapport d'inspection du quartier de Lorient effectué par l'administrateur en chef de 1 ^{ère} classe de l'inscription maritime. Correspondance entre l'administrateur maritime à Lorient M. Guyomard et le directeur de l'inscrption maritime à Nantes	1932

9P3-13 :	n°2381 à 2777 (folio 2381-2277)	1889-1892
9P3-14 :	n°1 à 195	1892-1894
9P3-15 :	n°196 à 397	1894-1896
9P3-16 :	n°398 à 597	1896-1898
9P3-17 :	n°598 à 796	1898-1901
9P3-18 :	n°797 à 995	1901-1902
9P3-19 :	n°996 à 1195	1902-1904
9P3-20 :	n°1196 à 1391	1904-1906
9P3-21 :	n°1392 à 1591	1906-1908
9P3-22 :	n°1592 à 1789	1908-1909
9P3-23 :	n°1790 à 1989	1909-1910
9P3-24 :	n°1990 à 2188	1910-1912
9P3-25 :	n°2189 à 2380	1912-1913
9P3-26 :	n°2381 à 2577	1913-1916
9P3-27 :	n°2578 à 2776	1916-1918
9P3-28 :	n°2777 à 2978	1919
9P3-29 :	n°2979 à 3099 et n°12000 à 12075	1919-1920
9P3-30 :	n°12076 à 12272	1921-1922
9P3-31 :	n°12273 à 12470	1922-1925
9P3-32 :	n°12471 à 12666	1925-1926
9P3-33 :	n°12667 à 12864	1926-1927
9P3-34 :	n°12865 à 13063	1927-1929
9P3-35 :	n°13064 à 13262	1929-1930
9P3-36 :	n°13263 à 13461	1930-1931
9P3-37 :	n°13462 à 13659	1931-1933
9P3-38 :	n°13660 à 13858	1933-1935
9P3-39 :	n°13859 à 14056	1935-1938
9P3-40 :	n°14057 à 14154	1938-1939

Les registres 9P3-32 à 9P3-40 regroupent tous les matricules des gens de mer du quartier maritime de Lorient (Lorient, Port-Louis, Larmor-Plage et Hennebont) à partir de 1925.

3 - Hors de service (1883-1951)

9P3-41 :	table alphabétique des hors de service	1883-1951
9P3-42 :	n°1 à 895 (folio 11501-11895)	1883-1900
9P3-43 :	n°1 à 397	1901-1904
9P3-44 :	n°398 à 795	1904-1916
9P3-45 :	n°796 à 1192	1916-1923
9P3-46 :	n°1193 à 1590	1923-1925
9P3-47 :	n°1591 à 1988	1925-1934
9P3-48 :	n°1989 à 2386	1934-1938
9P3-49 :	n°2387 à 2784	1938-1942
9P3-50 :	n°2785 à 3182	1942-1946
9P3-51 :	n°3183 à 3526	1946-1951

4 - Capitaines au long cours (1865-1925)

9P3-52 :	n°1 à 88	1865-1925
----------	----------	-----------

5 - Maîtres au cabotage (1865-1925)

9P3-52 :	n°1 à 77	1865-1925
----------	----------	-----------

6 - Pilotes (1906-1925)

9P3-53 :	n°1 à 7	1906-1925
----------	---------	-----------

7 - Aspirants pilotes (1906-1925)

9P3-53 : n°1 à 6 1906-1925

8 - Agents du service général (1906-1934)

9P3-54 : n°1 à 198 1906-1929

9P3-55 : n°1 à 72 1930-1934

2 - PORT-LOUIS (1865-1959)

Pour la partie antérieure à 1865, il faut consulter la série 2P, notamment les registres 2P107 à 2P121, couvrant la période de l'an XII à 1865.

1 - Inscrits provisoires (1865-1926)

9P3-56 : n°1 à 996 (folio 500-997) 1865-1868 (table alphabétique)

9P3-57 : n°997 à 1990 (folio 2500-2997) 1868-1877 (table alphabétique)

9P3-58 : n°1991 à 2564 (folio 3500-3789) 1877-1882 (table alphabétique)

9P3-59 : n°1 à 793 (folio 501-898) 1883-1884

9P3-60 : n°794 à 1588 (folio 899-1294) 1885-1892 (table alphabétique)

9P3-61 : n°794 à 1588 1885-1892

9P3-61 double du 9P3-60.

9P3-62 : n°2000 à 2795 1892-1900 (table alphabétique)

9P3-63 : n°2000 à 2792 1892-1900

9P3-63 double du 9P3-62.

9P3-64 : n°2796 à 3590 1900-1907 (table alphabétique)

9P3-65 : n°2793 à 3572 1900-1907

9P3-66 : n°3573 à 4368 1907-1916

9P3-67 :	n°3591 à 4386	1907-1916 (table alphabétique)
9P3-67 à consulter avec précaution.		
9P3-68 :	n°4387 à 5182	1916-1925 (table alphabétique)
9P3-68 à consulter avec précaution.		
9P3-69 :	n°4369 à 5164	1916-1925
9P3-70 :	n°5165 à 5246	1925-1926

2 - Inscrits définitifs (1865-1938)

9P3-71 :	n°1 à 498 (folio 2001-2498)	1865 (table alphabétique)
9P3-72 :	n°499 à 996 (folio 2499-2996)	1865-1867 (table alphabétique)
9P3-73 :	n°997 à 1497 (folio 2997-3497)	1867-1871 (table alphabétique)
9P3-74 :	n°1498 à 1895 (folio 3498-3895)	1871-1876 (table alphabétique)
9P3-75 :	n°1895 à 2289 (folio 3892-3999 et folio 13000-13289)	1876-1882 (table alphabétique)

Il manque les inscriptions entre 1882 et 1883.

9P3-76 :	n°1 à 398 (folio 4001-4398)	1883 (table alphabétique)
9P3-77 :	n°399 à 796 (folio 4399-4796)	1883 (table alphabétique)
9P3-78 :	n°797 à 1194 (folio 4797-5194)	1883 (table alphabétique)
9P3-79 :	n°1195 à 1592 (folio 5195-5592)	1883-1884 (table alphabétique)
9P3-80 :	n°1593 à 1990 (folio 5593-5991)	1884-1889 (table alphabétique)
9P3-81 :	n°1991 à 2388 (folio 5991-6388)	1889-1892 (table alphabétique)
9P3-82 :	n°3000 à 3199	1892-1894 (table alphabétique)
9P3-83 :	n°3200 à 3399	1894-1896 (table alphabétique)
9P3-84 :	n°3400 à 3599	1896-1898 (table alphabétique)
9P3-85 :	n°3600 à 3799	1898-1900 (table alphabétique)
9P3-86 :	n°3800 à 3997	1900-1902 (table alphabétique)
9P3-87 :	n°3998 à 4197	1902-1904 (table alphabétique)

9P3-88 :	n°4198 à 4398	1904-1906 (table alphabétique)
9P3-89 :	n°4399 à 4599	1907-1909 (table alphabétique)
9P3-90 :	n°4600 à 4797	1909-1911 (table alphabétique)
9P3-91 :	n°4798 à 4997	1911-1913 (table alphabétique)
9P3-92 :	n°4998 à 5196	1913-1915 (table alphabétique)
9P3-93 :	n°5197 à 5395	1915-1918 (table alphabétique)
9P3-94 :	n°5396 à 5593	1918-1920 (table alphabétique)

9P3-94 à consulter avec précaution.

9P3-95 :	n°5594 à 5791	1920-1922 (table alphabétique)
9P3-96 :	n°5792 à 5989	1922-1924 (table alphabétique)
9P3-97 :	n°5990 à 6153	1924-1926 (table alphabétique)
	et n°12600 à 12686	
9P3-98 :	n°12687 à 13090	1927-1929 (table alphabétique)
9P3-99 :	n°13093 à 13094 et n°13097 à 13558	1929-1932 (table alphabétique)
9P3-100 :	n°13565 à 14045	1932-1938 (table alphabétique)

Pour les registres 9P3-97 à 9P3-100, concernant les n° de matricules n°12600 à 14045, la numérotation est discontinue, et il est préférable de consulter les registres du syndicat de Lorient, 9P3-32 à 9P3-40 regroupant tous les matricules des gens de mer du quartier maritime de Lorient (Lorient, Port-Louis, Larmor-Plage et Hennebont) à partir de 1925.

9P3-101 :	n°1195 à 1592	1883-1884
9P3-102 :	n°1593 à 1990	1884-1889
9P3-103 :	n°1991 à 2388	1889-1892
9P3-104 :	n°3000 à 3199	1892-1894
9P3-105 :	n°3200 à 3401	1894-1896
9P3-106 :	n°3402 à 3599	1896-1898
9P3-107 :	n°3600 à 3798	1898-1900
9P3-108 :	n°3799 à 3998	1900-1902
9P3-109 :	n°3999 à 4198	1902-1904

9P3-110 :	n°4199 à 4398	1904-1906
9P3-111 :	n°4399 à 4594	1907-1909
9P3-112 :	n°4595 à 4791	1909-1911
9P3-113 :	n°4792 à 4981	1911-1913
9P3-114 :	n°4982 à 5172	1913-1915
9P3-115 :	n°5173 à 5270	1915-1917
9P3-116 :	n°5271 à 5468	1917-1919
9P3-117 :	n°5469 à 5665	1919-1921
9P3-118 :	n°5666 à 5867	1921-1923
9P3-119 :	n°5868 à 6065	1923-1925
9P3-120 :	n°6066 à 6153	1925-1926

3 - Hors de service (1865-1959)

9P3-121 :	n°1 à 498 (folio 9001-9498)	1865-1875 (table alphabétique)
9P3-122 :	n°499 à 726 (folio 9499-9726)	1875-1882 (table alphabétique)
9P3-123 :	n°1 à 398 (folio 12001-12398)	1883-1885 (table alphabétique)
9P3-124 :	n°399 à 796 (folio 12399-12796)	1885-1894 (table alphabétique)
9P3-125 :	n°797 à 1192 (folio 12797-13192)	1894-1902 (table alphabétique)
9P3-126 :	n°1193 à 1596	1902-1910 (table alphabétique)
9P3-127 :	n°1591 à 1988	1910-1916 (table alphabétique)
9P3-128 :	n°1989 à 2386	1916-1922 (table alphabétique)
9P3-129 :	n°2387 à 2669 et n°1374 à 1571	1922-1929 (table alphabétique)
9P3-130 :	n°1573 à 2349	1929-1937 (table alphabétique)
9P3-130 à consulter avec précaution.		
9P3-131 :	n°2355 à 3230	1937-1948
9P3-132 :	n°3231 à 3561	1948-1959

Pour les registres 9P3-129 à 9P3-132, concernant les n° de matricules n°1374 à 3538, la numérotation est discontinuée, et il est préférable de consulter les registres du syndicat de Lorient, 9P3-48 à 9P3-51 regroupant tous les matricules des gens de mer du quartier maritime de Lorient (Lorient, Port-Louis, Larmor-Plage et Hennebont) à partir de 1925.

9P3-133 :	n°399 à 796	1885-1894
9P3-134 :	n°797 à 1192	1894-1902
9P3-135 :	n°1193 à 1586	1902-1910
9P3-136 :	n°1587 à 1981	1910-1916
9P3-137 :	n°1982 à 2379	1916-1922
9P3-138 :	n°2380 à 2672	1922-1929

3 - LARMOR PLAGE (1867-1927)

1 - Inscrits provisoires (1883-1925)

9P3-139 :	n°1 à 795 (folio 2001-2398)	1883-1899 (table alphabétique)
9P3-140 :	n°796 à 1366 (folio 2399-2684)	1899-1925

2 - Inscrits définitifs (1867-1925)

Il manque le registre contenant les inscriptions de 1865 à 1866.

9P3-141 :	n°499 à 894 (folio 4499-4894)	1867-1882
9P3-142 :	n°1 à 399 (folio 7001-7398)	1883 (table alphabétique)
9P3-143 :	n°1 à 399	1883

9P3-143 double du 9P3-142.

9P3-144 :	n°399 à 796 (folio 7399-7795)	1885-1889
9P3-145 :	n°399 à 796	1885-1889

9P3-145 double du 9P3-144.

9P3-146 :	n°797 à 1195 (folio 7797-8195)	1889-1897
-----------	--------------------------------	-----------

9P3-147 :	n°7000 à 7194	1897-1904
9P3-148 :	n°7195 à 7292	1904-1907
9P3-149 :	n°7293 à 7489	1907-1914
9P3-150 :	n°7490 à 7688	1914-1921
9P3-151 :	n°7689 à 7786	1921-1925

3 - Hors de service (1883-1927)

9P3-152 :	n°1 à 392 (folio 13001-13392)	1883-1906
9P3-153 :	n°393 à 710 (folio 13393-13710)	1906-1927

4 - HENNEBONT (1865-1935)

1 - Inscrits provisoires (1865-1935)

9P3-154 :	n°1 à 364 (folio 1501-1683)	1865-1883
9P3-155 :	n°1 à 740 (folio 4001-4371)	1883-1935

2 - Inscrits définitifs (1877-1925)

Il manque le registre contenant les inscriptions de 1865 à 1877.

9P3-156 :	n°500 à 616 (folio 12500-12616)	1877-1882
9P3-157 :	n°1 à 398 (folio 10501-10898)	1883
9P3-158 :	n°399 à 795 (folio 10899-11295)	1883-1898 (table alphabétique)
9P3-159 :	n°399 à 795	1883-1898

9P3-159 double du 9P3-158.

9P3-160 :	n°11000 à 11199	1898-1905
9P3-161 :	n°11000 à 11199	1898-1905 (table alphabétique)

9P3-161 à consulter avec précaution. On peut utiliser la table alphabétique non présente en 9P3-160.

9P3-162 :	n°11200 à 11309	1905-1912
9P3-163 :	n°11310 à 11411	1912-1925

3 - Hors de service (1865-1924)

9P3-164 :	n°1 à 113 (folio 12001-12116)	1865-1882 (table alphabétique)
9P3-165 :	n°1 à 381 (folio 14501-14881)	1883-1924
9P3-166 :	n°1 à 381	1883-1924 (table alphabétique)

9P3-166 à consulter avec précaution. On peut utiliser la table alphabétique non présente en 9P3-165.

5 - MATRICULES ET CAISSES DE RETRAITES , DE PREVOYANCE ET DOSSIERS DE PENSIONS (1834-1948)

1 - Matricules des pensions (1883-1939)

9P3-168 :	registres des pensions des veuves et orphelins de marins du quartier maritime de Lorient – Port-Louis	1883-1934
9P3-169 :	registres des pensions des veuves et orphelins de marins de Lorient	1902-1939

2 - Les pensions : caisse de prévoyance et caisse de retraite des marins et dossiers de pensions (1834-1948)

Caisse de prévoyance (1843-1899)

9P3-170 :	1843-1868
9P3-171 :	1869-1876
9P3-172 :	1877-1882
9P3-173 :	1883-1887
9P3-174 :	1888-1892
9P3-175 :	1893-1895

9P3-176 :	1896-1897
9P3-177 :	1898-1899

Caisse de retraite des marins (1834-1930)

9P3-178 :	1834-1859
9P3-179 :	1860-1865
9P3-180 :	1866-1868
9P3-181 :	1869-1870
9P3-182 :	1871-1872
9P3-183 :	1873-1874 (1 ^{ère} partie)
9P3-184 :	1874 (2 ^{ème} partie)-1875
9P3-185 :	1876-1877 (1 ^{ère} partie)
9P3-186 :	1877 (2 ^{ème} partie)-1878
9P3-187 :	1879-1880
9P3-188 :	1881-1882 (1 ^{ère} partie)
9P3-189 :	1882 (2 ^{ème} partie)-1883
9P3-190 :	1884-1885 (1 ^{ère} partie)
9P3-191 :	1885 (2 ^{ème} partie)-1886 (1 ^{ère} partie)
9P3-192 :	1886 (2 ^{ème} partie)-1887
9P3-193 :	1888-1889 (1 ^{ère} partie)
9P3-194 :	1889 (2 ^{ème} partie)-1890 (1 ^{ère} partie)
9P3-195 :	1890 (2 ^{ème} partie)-1891 (1 ^{ère} partie)
9P3-196 :	1891 (2 ^{ème} partie)-1892
9P3-197 :	1893
9P3-198 :	1894
9P3-199 :	1895-1896 (1 ^{ère} partie)
9P3-200 :	1896 (2 ^{ème} partie)-1897 (1 ^{ère} partie)

9P3-201 :	1897 (2 ^{ème} partie)-1898	
9P3-202 :	1899	
9P3-203 :	registre de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse Matricule des agents du service général : versements et cotisations	1921-1930
9P3-204 :	registre de la Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse Matricule des agents du service général : versements et cotisations	1923-1930

Dossiers de pensions (1869-1948)

9P3-205 :	1869-1882
9P3-206 :	1883-1887
9P3-207 :	1888-1891
9P3-208 :	1892-1894
9P3-209 :	1895-1897
9P3-210 :	1898-1899
9P3-211 :	1900-1901
9P3-212 :	1902-1903
9P3-213 :	1904-1906
9P3-214 :	1907-1910
9P3-215 :	1911-1918
9P3-216 :	1919-1948

9P4 : Matricules des bâtiments de commerce, de pêche et de plaisance (1862-1958)

1 - LORIENT (1862-1958)

1 - Bâtiments de commerce et de pêche (1905-1953)

9P4-1 :	matricules des bâtiments	n°620 à 1195	1905-1910 (table alphabétique)
9P4-2 :	matricules des bâtiments	n°1196 à 1852	1910-1919 (table alphabétique)
9P4-3 :	matricules des bâtiments	n°1853 à 2450	1919-1924 (table alphabétique)
9P4-4 :	matricules des bâtiments	n°2450 à 3045	1924-1928
9P4-5 :	matricules des bâtiments	n°3045 à 3658	1928-1932
9P4-6 :	matricules des bâtiments	n°3659 à 4257	1932-1940
9P4-7 :	matricules des bâtiments	n°4258 à 4638	1940-1947
9P4-8 :	matricules des bâtiments	n°4639 à 4758	1947-1948
	matricule complémentaire ouverte en 1946, qui reprend une partie des bâtiments depuis le n°908 (lacunes)		
9P4-9 :	matricules des bâtiments	n°4759 à 4994	1948-1953

2 - Bâtiments de plaisance (1862-1884 et 1909-1958)

9P4-10 :	matricules des bâtiments	n°1 à 394	1862-1884
9P4-11 :	matricules des bâtiments	n°2269 à 2954	juillet 1909-octobre 1918
9P4-12 :	matricules des bâtiments	n°2955 à 3541	octobre 1918-août 1926
9P4-13 :	matricules des bâtiments	n°3542 à 4149	août 1926-juillet 1934
9P4-14 :	matricules des bâtiments	n°4150 à 4942	juillet 1934-septembre 1940

9P4-15 :	matricules des bâtiments	n°4943 à 5541	septembre 1940-1947
9P4-16 :	matricules des bâtiments	n°5542 à 6237	septembre 1947-juillet 1951
9P4-17 :	matricules des bâtiments	n°6238 à 6826	juillet 1951-mai 1958

2 - PORT-LOUIS (1891-1948)

1 - Bâtiments de commerce (1891-1909 et 1925-1945)

9P4-18 :	matricules des bâtiments		1891-1896 (table alphabétique)
9P4-19 :	matricules des bâtiments		1896-1909 (table alphabétique)
9P4-20 :	matricules des bâtiments	n°2483 à 4452 numérotation discontinue	1925-1945

2 - Bâtiments de plaisance (1910-1948)

9P4-21 :	matricules des bâtiments	n°1 à 901 numérotation discontinue à partir de 1945	1910-1948 (table alphabétique)
----------	--------------------------	--	-----------------------------------

Table alphabétique d'immatriculation de bâtiments de commerce

9P4-22 :	table alphabétique d'immatriculation de bâtiments de commerce à Lorient
9P4-23 :	table alphabétique d'immatriculation de bâtiments de commerce à Port-Louis

9P5 : Répertoire des armements des bâtiments de commerce et de pêche (1879-1923)

1 - LORIENT (1879-1903 et 1919-1923)

9P5-1 :	registre des armements	septembre 1879-septembre 1884
9P5-2 :	registre des armements	septembre 1884-septembre 1889
9P5-3 :	registre des armements	septembre 1889-juin 1894
9P5-4 :	registre des armements	juin 1894-1903
9P5-5 :	registre des armements	1919-1923

2 - PORT-LOUIS (1900-1923)

9P5-6 :	registre des armements	1900-1919
9P5-7 :	registre des armements	1919-1923

9P6 : Répertoire des désarmements des bâtiments de commerce et de pêche (1875-1942)

1 - LORIENT (1875-1936)

9P6-1 :	registre de désarmements	mai 1875-janvier 1880
9P6-2 :	registre de désarmements	janvier 1880-décembre 1884
9P6-3 :	registre de désarmements	1885-1889
9P6-4 :	registre de désarmements	1890-octobre 1894
9P6-5 :	registre de désarmements	octobre 1894-décembre 1898
9P6-6 :	registre de désarmements	1899-1905
9P6-7 :	registre de désarmements	1906-1912
9P6-8 :	registre de désarmements	1913-1925
9P6-9 :	registre de désarmements	1926-1936

2 - PORT-LOUIS (1931-1942)

9P6-10 :	registre de désarmements	1931-1942
----------	--------------------------	-----------

9P7 : Rôles d'équipages (1871-1938)

1 - LORIENT (1871-1878 et 1888-1938)

9P7-1 :	rôle d'équipage	n°487 à 634	1871
9P7-2 :	rôle d'équipage	n°1 à 179	1872
9P7-3 :	rôle d'équipage	n°192 à 328	1873
9P7-4 :	rôle d'équipage	n°618 à 826	1875
9P7-5 :	rôle d'équipage	n°201 à 400	1876
9P7-6 :	rôle d'équipage	n°401 à 607	1876
9P7-7 :	rôle d'équipage	n°608 à 815	1876
9P7-8 :	rôle d'équipage	n°211 à 420	1878
9P7-9 :	rôle d'équipage	n°422 à 630	1878
9P7-10 :	rôle d'équipage	n°631 à 845	1878

Les années 1879 à 1887 manquent.

9P7-11 :	rôle d'équipage	n°1 à 200	1888
9P7-12 :	rôle d'équipage	n°201 à 400	1888
9P7-13 :	rôle d'équipage	n°401 à 585	1888
9P7-14 :	rôle d'équipage	n°586 à 780	1888
9P7-15 :	rôle d'équipage	n°1 à 190	1889
9P7-16 :	rôle d'équipage	n°380 à 568	1889
9P7-17 :	rôle d'équipage	n°569 à 757	1889
9P7-18 :	rôle d'équipage	n°1 à 192	1890
9P7-19 :	rôle d'équipage	n°385 à 576	1890
9P7-20 :	rôle d'équipage	n°577 à 767	1890
9P7-21 :	rôle d'équipage	n°1 à 200	1891
9P7-22 :	rôle d'équipage	n°201 à 400	1891
9P7-23 :	rôle d'équipage	n°406 à 600	1891

9P7-24 :	rôle d'équipage	n°1 à 200	1892
9P7-25 :	rôle d'équipage	n°201 à 400	1892
9P7-26 :	rôle d'équipage	n°601 à 790	1892
9P7-27 :	rôle d'équipage	n°213 à 385	1893
9P7-28 :	rôle d'équipage	n°201 à 400	1894
9P7-29 :	rôle d'équipage	n°401 à 600	1894
9P7-30 :	rôle d'équipage	n°601 à 835	1894
9P7-31 :	rôle d'équipage	n°1 à 200	1895
9P7-32 :	rôle d'équipage	n°401 à 600	1895
9P7-33 :	rôle d'équipage	n°1 à 200	1896
9P7-34 :	rôle d'équipage	n°201 à 400	1896
9P7-35 :	rôle d'équipage	n°401 à 600	1896
9P7-36 :	rôle d'équipage	n°601 à 877	1896
9P7-37 :	rôle d'équipage	n°1 à 220	1897
9P7-38 :	rôle d'équipage	n°221 à 440	1897
9P7-39 :	rôle d'équipage	n°441 à 660	1897
9P7-40 :	rôle d'équipage	n°661 à 891	1897
9P7-41 :	rôle d'équipage	n°1 à 220	1898
9P7-42 :	rôle d'équipage	n°221 à 440	1898
9P7-43 :	rôle d'équipage	n°441 à 660	1898
9P7-44 :	rôle d'équipage	n°661 à 883	1898
9P7-45 :	rôle d'équipage	n°1 à 215	1899
9P7-46 :	rôle d'équipage	n°216 à 430	1899
9P7-47 :	rôle d'équipage	n°431 à 645	1899
9P7-48 :	rôle d'équipage	n°646 à 845	1899
9P7-49 :	rôle d'équipage	n°1 à 156	1900
9P7-50 :	rôle d'équipage	n°157 à 310	1900
9P7-51 :	rôle d'équipage	n°311 à 470	1900

9P7-52 :	rôle d'équipage	n°471 à 625	1900
9P7-53 :	rôle d'équipage	n°1 à 116	1901
9P7-54 :	rôle d'équipage	n°117 à 232	1901
9P7-55 :	rôle d'équipage	n°233 à 348	1901
9P7-56 :	rôle d'équipage	n°349 à 465	1901
9P7-57 :	rôle d'équipage	n°1 à 146	1902
9P7-58 :	rôle d'équipage	n°147 à 293	1902
9P7-59 :	rôle d'équipage	n°294 à 438	1902
9P7-60 :	rôle d'équipage	n°1 à 160	1903
9P7-61 :	rôle d'équipage	n°161 à 322	1903
9P7-62 :	rôle d'équipage	n°323 à 484	1903
9P7-63 :	rôle d'équipage	n°1 à 120	1904
9P7-64 :	rôle d'équipage	n°121 à 241	1904
9P7-65 :	rôle d'équipage	n°242 à 362	1904
9P7-66 :	rôle d'équipage	n°363 à 483	1904
9P7-67 :	rôle d'équipage	n°1 à 121	1905
9P7-68 :	rôle d'équipage	n°122 à 242	1905
9P7-69 :	rôle d'équipage	n°243 à 363	1905
9P7-70 :	rôle d'équipage	n°364 à 485	1905
9P7-71 :	rôle d'équipage	n°1 à 127	1906
9P7-72 :	rôle d'équipage	n°128 à 254	1906
9P7-73 :	rôle d'équipage	n°255 à 384	1906
9P7-74 :	rôle d'équipage	n°385 à 509	1906
9P7-75 :	rôle d'équipage	n°1 à 131	1907
9P7-76 :	rôle d'équipage	n°132 à 263	1907
9P7-77 :	rôle d'équipage	n°264 à 395	1907
9P7-78 :	rôle d'équipage	n°396 à 527	1907
9P7-79 :	rôle d'équipage	n°1 à 176	1908

9P7-80 :	rôle d'équipage	n°177 à 354	1908
9P7-81 :	rôle d'équipage	n°355 à 532	1908
9P7-82 :	rôle d'équipage	n°1 à 182	1909
9P7-83 :	rôle d'équipage	n°183 à 363	1909
9P7-84 :	rôle d'équipage	n°364 à 546	1909
9P7-85 :	rôle d'équipage	n°1 à 178	1910
9P7-86 :	rôle d'équipage	n°179 à 358	1910
9P7-87 :	rôle d'équipage	n°359 à 536	1910
9P7-88 :	rôle d'équipage	n°1 à 174	1911
9P7-89 :	rôle d'équipage	n°175 à 346	1911
9P7-90 :	rôle d'équipage	n°347 à 522	1911
9P7-91 :	rôle d'équipage	n°1 à 187	1912
9P7-92 :	rôle d'équipage	n°188 à 375	1912
9P7-93 :	rôle d'équipage	n°376 à 588	1912
9P7-94 :	rôle d'équipage	n°1 à 175	1913
9P7-95 :	rôle d'équipage	n°176 à 351	1913
9P7-96 :	rôle d'équipage	n°352 à 528	1913
9P7-97 :	rôle d'équipage	n°1 à 135	1914
9P7-98 :	rôle d'équipage	n°136 à 270	1914
9P7-99 :	rôle d'équipage	n°1 à 128	1915
9P7-100 :	rôle d'équipage	n°129 à 257	1915
9P7-101 :	rôle d'équipage	n°1 à 100	1916
9P7-102 :	rôle d'équipage	n°101 à 170	1916
9P7-103 :	rôle d'équipage	n°1 à 176	1917
9P7-104 :	rôle d'équipage	n°1 à 111	1918
9P7-105 :	rôle d'équipage	n°112 à 222	1918
9P7-106 :	rôle d'équipage	n°1 à 104	1919
9P7-107 :	rôle d'équipage	n°105 à 209	1919

9P7-108 :	rôle d'équipage	n°1 à 143	1920
9P7-109 :	rôle d'équipage	n°144 à 286	1920
9P7-110 :	rôle d'équipage	n°1 à 148	1921
9P7-111 :	rôle d'équipage	n°149 à 296	1921
9P7-112 :	rôle d'équipage	n°1 à 174	1922
9P7-113 :	rôle d'équipage	n°175 à 348	1922
9P7-114 :	rôle d'équipage	n°1 à 160	1923
9P7-115 :	rôle d'équipage	n°161 à 334	1923
9P7-116 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1924
9P7-117 :	rôle d'équipage	n°171 à 338	1924
9P7-118 :	rôle d'équipage	n°1 à 165	1925
9P7-119 :	rôle d'équipage	n°166 à 325	1925
9P7-120 :	rôle d'équipage	n°1 à 165	1926
9P7-121 :	rôle d'équipage	n°166 à 320	1926
9P7-122 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1927
9P7-123 :	rôle d'équipage	n°171 à 335	1927
9P7-124 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1928
9P7-125 :	rôle d'équipage	n°171 à 338	1928
9P7-126 :	rôle d'équipage	n°1 à 175	1929
9P7-127 :	rôle d'équipage	n°176 à 353	1929
9P7-128 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1930
9P7-129 :	rôle d'équipage	n°171 à 261	1930
9P7-130 :	rôle d'équipage	n°262 à 345	1930
9P7-131 :	rôle d'équipage	n°1 à 199	1932
9P7-132 :	rôle d'équipage	n°200 à 331	1932
9P7-133 :	rôle d'équipage	n°1 à 156	1933
9P7-134 :	rôle d'équipage	n°157 à 312	1933
9P7-135 :	rôle d'équipage	n°1 à 155	1934

9P7-136 :	rôle d'équipage	n°156 à 310	1934
9P7-137 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1935
9P7-138 :	rôle d'équipage	n°151 à 318	1935
9P7-139 :	rôle d'équipage	n°1 à 140	1936
9P7-140 :	rôle d'équipage	n°141 à 278	1936
9P7-141 :	rôle d'équipage	n°1 à 151	1937
9P7-142 :	rôle d'équipage	n°151 à 291	1937
9P7-143 :	rôle d'équipage	n°1 à 120	1938
9P7-144 :	rôle d'équipage	n°121 à 250	1938

2 - PORT-LOUIS (1900-1938)

9P7-145 :	rôle d'équipage	n°1 à 120	mai-octobre 1900
9P7-146 :	rôle d'équipage	n°121 à 239	novembre-décembre 1900
9P7-147 :	rôle d'équipage	n°1 à 130	1901
9P7-148 :	rôle d'équipage	n°131 à 260	1901
9P7-149 :	rôle d'équipage	n°261 à 396	1901
9P7-150 :	rôle d'équipage	n°1 à 126	1902
9P7-151 :	rôle d'équipage	n°127 à 252	1902
9P7-152 :	rôle d'équipage	n°253 à 379	1902
9P7-153 :	rôle d'équipage	n°1 à 129	1903
9P7-154 :	rôle d'équipage	n°130 à 258	1903
9P7-155 :	rôle d'équipage	n°259 à 387	1903
9P7-156 :	rôle d'équipage	n°1 à 140	1904
9P7-157 :	rôle d'équipage	n°141 à 280	1904
9P7-158 :	rôle d'équipage	n°281 à 419	1904
9P7-159 :	rôle d'équipage	n°1 à 148	1905
9P7-160 :	rôle d'équipage	n°149 à 296	1905

9P7-161 :	rôle d'équipage	n°297 à 444	1905
9P7-162 :	rôle d'équipage	n°1 à 146	1906
9P7-163 :	rôle d'équipage	n°147 à 292	1906
9P7-164 :	rôle d'équipage	n°293 à 438	1906
9P7-165 :	rôle d'équipage	n°1 à 140	1907
9P7-166 :	rôle d'équipage	n°141 à 280	1907
9P7-167 :	rôle d'équipage	n°281 à 420	1907
9P7-168 :	rôle d'équipage	n°1 à 222	1908
9P7-169 :	rôle d'équipage	n°223 à 444	1908
9P7-170 :	rôle d'équipage	n°1 à 225	1909
9P7-171 :	rôle d'équipage	n°226 à 453	1909
9P7-172 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1910
9P7-173 :	rôle d'équipage	n°151 à 300	1910
9P7-174 :	rôle d'équipage	n°301 à 448	1910
9P7-175 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1911
9P7-176 :	rôle d'équipage	n°151 à 300	1911
9P7-177 :	rôle d'équipage	n°301 à 442	1911
9P7-178 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1912
9P7-179 :	rôle d'équipage	n°151 à 300	1912
9P7-180 :	rôle d'équipage	n°301 à 450	1912
9P7-181 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1913
9P7-182 :	rôle d'équipage	n°151 à 300	1913
9P7-183 :	rôle d'équipage	n°301 à 450	1913
9P7-184 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1914
9P7-185 :	rôle d'équipage	n°151 à 300	1914
9P7-186 :	rôle d'équipage	n°301 à 434	1914
9P7-187 :	rôle d'équipage	n°1 à 130	1915
9P7-188 :	rôle d'équipage	n°131 à 260	1915

9P7-189 :	rôle d'équipage	n°261 à 392	1915
9P7-190 :	rôle d'équipage	n°1 à 140	1916
9P7-191 :	rôle d'équipage	n°141 à 268	1916
9P7-192 :	rôle d'équipage	n°1 à 140	1917
9P7-193 :	rôle d'équipage	n°141 à 270	1917
9P7-194 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1918
9P7-195 :	rôle d'équipage	n°151 à 291	1918
9P7-196 :	rôle d'équipage	n°1 à 150	1919
9P7-197 :	rôle d'équipage	n°151 à 302	1919
9P7-198 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1920
9P7-199 :	rôle d'équipage	n°171 à 346	1920
9P7-200 :	rôle d'équipage	n°1 à 199	1921
9P7-201 :	rôle d'équipage	n°200 à 400	1921
9P7-202 :	rôle d'équipage	n°1 à 199	1922
9P7-203 :	rôle d'équipage	n°200 à 390	1922
9P7-204 :	rôle d'équipage	n°1 à 190	1923
9P7-205 :	rôle d'équipage	n°191 à 381	1923
9P7-206 :	rôle d'équipage	n°1 à 200	1924
9P7-207 :	rôle d'équipage	n°201 à 406	1924
9P7-208 :	rôle d'équipage	n°1 à 180	1925
9P7-209 :	rôle d'équipage	n°181 à 357	1925
9P7-210 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1926
9P7-211 :	rôle d'équipage	n°171 à 339	1926
9P7-212 :	rôle d'équipage	n°1 à 190	1927
9P7-213 :	rôle d'équipage	n°191 à 378	1927
9P7-214 :	rôle d'équipage	n°1 à 190	1928
9P7-215 :	rôle d'équipage	n°191 à 361	1928
9P7-216 :	rôle d'équipage	n°1 à 185	1929

9P7-217 :	rôle d'équipage	n°186 à 371	1929
9P7-218 :	rôle d'équipage	n°1 à 190	1930
9P7-219 :	rôle d'équipage	n°191 à 380	1930
9P7-220 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1931
9P7-221 :	rôle d'équipage	n°171 à 339	1931
9P7-222 :	rôle d'équipage	n°1 à 160	1932
9P7-223 :	rôle d'équipage	n°161 à 319	1932
9P7-224 :	rôle d'équipage	n°1 à 160	1933
9P7-225 :	rôle d'équipage	n°161 à 313	1933
9P7-226 :	rôle d'équipage	n°1 à 170	1934
9P7-227 :	rôle d'équipage	n°171 à 342	1934
9P7-228 :	rôle d'équipage	n°1 à 179	1935
9P7-229 :	rôle d'équipage	n°180 à 330	1935
9P7-230 :	rôle d'équipage	n°1 à 160	1936
9P7-231 :	rôle d'équipage	n°161 à 323	1936
9P7-232 :	rôle d'équipage	n°1 à 155	1937
9P7-233 :	rôle d'équipage	n°156 à 311	1937
9P7-234 :	rôle d'équipage	n°1 à 130	1938
9P7-235 :	rôle d'équipage	n°131 à 258	1938

9P8 : Autres documents (1874-1970)

1 - Trésorerie du quartier de Lorient (1874-1970)

9P8-1 :	Sommier des redevances à payer à la Caisse des Invalides de la marine par des inscrits maritimes pour concessions de parties de plages	1923-1940
9P8-2 :	Journal-livre de détail : dépenses et recettes	1937-1938
9P8-3 :	Journal-livre de détail : recettes	1939
9P8-4 :	Registre des avances au commerce	1874-1892
9P8-5 :	Registre des indemnités de secours de route	1904-1970
9P8-6 :	Feuilles de déplacements d'officiers mariniers, de quartiers-maîtres et de marins se rendant à Groix	1916-1920
9P8-7 :	Livre journal de détail des recettes des préposats de Belle-Île, Groix et Port-Louis	1924-1933
9P8-8 :	Cahier d'enregistrement des remises aux gens de mer	1937-1947
9P8-9 :	Journal livre détail dépenses et recettes	1931-1933

2 - Naufrages (1885-1962)

9P8-10 :	Etat des naufrages et des épaves déclarées dans les ports des quartiers de Lorient, Auray, Vannes, Belle-Ile et Groix	1885-1900
9P8-11 :	Etat des naufrages et des épaves déclarées dans les ports des quartiers de Lorient, Auray, Vannes, Belle-Ile et Groix	1902-1910
9P8-12 :	Etat des naufrages et des épaves déclarées dans les ports des quartiers de Lorient, Auray, Vannes, Belle-Ile et Groix	1918-1925
9P8-13 :	Registre des décès et disparitions des gens de mer	1899-1962
9P8-14 :	Dossier sur les tempêtes	1930-1931

3 - Etablissements de pêche (1877-1933)

9P8-15 :	Registre des établissements de pêche :	
	Lorient, Groix (n°1 à 10) et Belle-Ile (n°352 à 377)	1877-1916
9P8-16 :	Dossiers de rejet de demandes de création d'établissements de pêche	1926-1933

4 - Mouvements des bâtiments (1891-1961)

9P8-17 :	Registre d'entrées et de sorties des bâtiments du commerce	1891-1961
9P8-18 :	Enregistrement des procès- verbaux de contraventions	1908-1945

5 - Domaine public maritime de Lorient (1897-1922)

9P8-19 :	Dossiers d'opérations de délimitation :	1897-1922
	- Pointe de Kernevel (1897)	
	- Délimitation de la salure des eaux dans le Blavet (1900)	
	- Délimitation de la salure des eaux dans le Scorff (1912-1914)	
	- Délimitation du port de commerce de Lorient et des ports de la rade (1913-1922)	
9P8-20 :	Dossiers de commissions nautiques et dossiers de concessions de terrains du domaine public maritime à la société Bretonne d'électricité (1913)	1900-1914

Tableau de concordance : anciennes et nouvelles côtes

ANCIENNE CÔTE	NOUVELLE CÔTE	ANCIENNE CÔTE	NOUVELLE CÔTE
9P1-1	9P7-1	9P1-42	9P7-42
9P1-2	9P7-2	9P1-43	9P7-43
9P1-3	9P7-3	9P1-44	9P7-44
9P1-4	9P7-4	9P1-45	9P7-45
9P1-5	9P7-5	9P1-46	9P7-46
9P1-6	9P7-6	9P1-47	9P7-47
9P1-7	9P7-7	9P1-48	9P7-48
9P1-8	9P7-8	9P1-49	9P7-49
9P1-9	9P7-9	9P1-50	9P7-50
9P1-10	9P7-10	9P1-51	9P7-51
9P1-11	9P7-11	9P1-52	9P7-52
9P1-12	9P7-12	9P1-53	9P7-53
9P1-13	9P7-13	9P1-54	9P7-54
9P1-14	9P7-14	9P1-55	9P7-55
9P1-15	9P7-15	9P1-56	9P7-56
9P1-16	9P7-16	9P1-57	9P7-57
9P1-17	9P7-17	9P1-58	9P7-58
9P1-18	9P7-18	9P1-59	9P7-59
9P1-19	9P7-19	9P1-60	9P7-60
9P1-20	7P7-20	9P1-61	9P7-61
9P1-21	9P7-21	9P1-62	9P7-62
9P1-22	9P7-22	9P1-63	9P7-63
9P1-23	9P7-23	9P1-64	9P7-64
9P1-24	9P7-24	9P1-65	9P7-65
9P1-25	9P7-25	9P1-66	9P7-66
9P1-26	9P7-26	9P1-67	9P7-67
9P1-27	9P7-27	9P1-68	9P7-68
9P1-28	9P7-28	9P1-69	9P7-69
9P1-29	9P7-29	9P1-70	9P7-70
9P1-30	9P7-30	9P1-71	9P7-71
9P1-31	9P7-31	9P1-72	9P7-72
9P1-32	9P7-32	9P1-73	9P7-73
9P1-33	9P7-33	9P1-74	9P7-74
9P1-34	9P7-34	9P1-75	9P7-75
9P1-35	9P7-35	9P1-76	9P7-76
9P1-36	9P7-36	9P1-77	9P7-77
9P1-37	9P7-37	9P1-78	9P7-78
9P1-38	9P7-38	9P1-79	9P7-79
9P1-39	9P7-39	9P1-80	9P7-80
9P1-40	9P7-40	9P1-81	9P7-81
9P1-41	9P7-41	9P1-82	9P7-82

9P1-83	9P7-83	9P1-133	9P7-133
9P1-84	9P7-84	9P1-134	9P7-134
9P1-85	9P7-85	9P1-135	9P7-135
9P1-86	9P7-86	9P1-136	9P7-136
9P1-87	9P7-87	9P1-137	9P7-137
9P1-88	9P7-88	9P1-138	9P7-138
9P1-89	9P7-89	9P1-139	9P7-139
9P1-90	9P7-90	9P1-140	9P7-140
9P1-91	9P7-91	9P1-141	9P7-141
9P1-92	9P7-92	9P1-142	9P7-142
9P1-93	9P7-93	9P1-143	9P7-143
9P1-94	9P7-94	9P1-144	9P7-144
9P1-95	9P7-95	9P2-1	9P5-1
9P1-96	9P7-96	9P2-2	9P5-2
9P1-97	9P7-97	9P2-3	9P5-3
9P1-98	9P7-98	9P2-4	9P6-1
9P1-99	9P7-99	9P2-5	9P6-2
9P1-100	9P7-100	9P2-6	9P6-3
9P1-101	9P7-101	9P2-7	9P6-4
9P1-102	9P7-102	9P2-8	9P6-5
9P1-103	9P7-103	9P2-9	9P6-6
9P1-104	9P7-104	9P2-10	9P6-7
9P1-105	9P7-105	9P2-11	9P4-1
9P1-106	9P7-106	9P2-12	9P4-2
9P1-107	9P7-107	9P2-13	9P4-3
9P1-108	9P7-108	9P2-14	9P4-4
9P1-109	9P7-109	9P2-15	9P4-5
9P1-110	9P7-110	9P2-16	9P4-6
9P1-111	9P7-111	9P2-17	9P4-7
9P1-112	9P7-112	9P2-18	9P4-8
9P1-113	9P7-113	9P2-19	9P4-9
9P1-114	9P7-114	9P2-20	9P4-10
9P1-115	9P7-115	9P2-21	9P4-11
9P1-116	9P7-116	9P2-22	9P4-12
9P1-117	9P7-117	9P2-23	9P4-13
9P1-118	9P7-118	9P2-24	9P4-14
9P1-119	9P7-119	9P2-25	9P4-15
9P1-120	9P7-120	9P2-26	9P4-16
9P1-121	9P7-121	9P2-27	9P4-17
9P1-122	9P7-122	9P2-28	9P8-18
9P1-123	9P7-123	9P3-1	9P3-52
9P1-124	9P7-124	9P3-2	9P3-53
9P1-125	9P7-125	9P3-3	9P3-1
9P1-126	9P7-126	9P3-4	9P3-2
9P1-127	9P7-127	9P3-5	9P3-6
9P1-128	9P7-128	9P3-6	9P3-7
9P1-129	9P7-129	9P3-7	9P3-8
9P1-130	9P7-130	9P3-8	9P3-9
9P1-131	9P7-131	9P3-9	9P3-10
9P1-132	9P7-132	9P3-10	9P3-11

9P3-11	9P3-12	9P3-61	9P3-142
9P3-12	9P3-13	9P3-62	9P3-144
9P3-13	9P3-17	9P3-63	9P3-14
9P3-14	9P3-42	9P3-64	9P3-15
9P3-15	9P3-43	9P3-65	9P3-16
9P3-16	9P3-154	9P3-66	9P3-18
9P3-17	9P3-156	9P3-67	9P3-19
9P3-18	9P3-161	9P3-68	9P3-20
9P3-19	9P3-164	9P3-69	9P3-21
9P3-20	9P3-166	9P3-70	9P3-22
9P3-21	9P3-139	9P3-71	9P3-23
9P3-22	9P3-141	9P3-72	9P3-24
9P3-23	9P3-143	9P3-73	9P3-25
9P3-24	9P3-145	9P3-74	9P3-26
9P3-25	9P3-146	9P3-75	9P3-27
9P3-26	9P3-56	9P3-76	9P3-28
9P3-27	9P3-57	9P3-77	9P3-29
9P3-28	9P3-58	9P3-78	9P3-30
9P3-29	9P3-59	9P3-79	9P3-31
9P3-30	9P3-60	9P3-80	9P3-32
9P3-31	9P3-62	9P3-81	9P3-33
9P3-32	9P3-64	9P3-82	9P3-44
9P3-33	9P3-71	9P3-83	9P3-45
9P3-34	9P3-72	9P3-84	9P3-46
9P3-35	9P3-73	9P3-85	9P3-47
9P3-36	9P3-74	9P3-86	9P3-48
9P3-37	9P3-75	9P3-87	9P3-155
9P3-38	9P3-76	9P3-88	9P3-157
9P3-39	9P3-77	9P3-89	9P3-158
9P3-40	9P3-78	9P3-90	9P3-159
9P3-41	9P3-79	9P3-91	9P3-160
9P3-42	9P3-80	9P3-92	9P3-162
9P3-43	9P3-81	9P3-93	9P3-163
9P3-44	9P3-82	9P3-94	9P3-165
9P3-45	9P3-83	9P3-95	9P3-140
9P3-46	9P3-84	9P3-96	9P3-147
9P3-47	9P3-85	9P3-97	9P3-148
9P3-48	9P3-86	9P3-98	9P3-149
9P3-49	9P3-87	9P3-99	9P3-150
9P3-50	9P3-93	9P3-100	9P3-151
9P3-51	9P3-121	9P3-101	9P3-152
9P3-52	9P3-122	9P3-102	9P3-153
9P3-53	9P3-123	9P3-103	9P3-61
9P3-54	9P3-124	9P3-104	9P3-63
9P3-55	9P3-125	9P3-105	9P3-65
9P3-56	9P3-126	9P3-106	9P3-66
9P3-57	9P3-127	9P3-107	9P3-67
9P3-58	9P3-168	9P3-108	9P3-68
9P3-59	9P3-3	9P3-109	9P3-101
9P3-60	9P3-4	9P3-110	9P3-102

9P3-111	9P3-103	9P4-15	9P7-159
9P3-112	9P3-104	9P4-16	9P7-160
9P3-113	9P3-105	9P4-17	9P7-161
9P3-114	9P3-106	9P4-18	9P7-162
9P3-115	9P3-107	9P4-19	9P7-163
9P3-116	9P3-108	9P4-20	9P7-164
9P3-117	9P3-109	9P4-21	9P7-165
9P3-118	9P3-88	9P4-22	9P7-166
9P3-119	9P3-110	9P4-23	9P7-167
9P3-120	9P3-111	9P4-24	9P7-168
9P3-121	9P3-89	9P4-25	9P7-169
9P3-122	9P3-112	9P4-26	9P7-170
9P3-123	9P3-90	9P4-27	9P7-171
9P3-124	9P3-113	9P4-28	9P7-172
9P3-125	9P3-91	9P4-29	9P7-173
9P3-126	9P3-114	9P4-30	9P7-174
9P3-127	9P3-92	9P4-31	9P7-175
9P3-128	9P3-115	9P4-32	9P7-176
9P3-129	9P3-116	9P4-33	9P7-177
9P3-130	9P3-117	9P4-34	9P7-178
9P3-131	9P3-94	9P4-35	9P7-179
9P3-132	9P3-95	9P4-36	9P7-180
9P3-133	9P3-118	9P4-37	9P7-181
9P3-134	9P3-96	9P4-38	9P7-182
9P3-135	9P3-119	9P4-39	9P7-183
9P3-136	9P3-97	9P4-40	9P7-184
9P3-137	9P3-120	9P4-41	9P7-185
9P3-138	9P3-133	9P4-42	9P7-186
9P3-139	9P3-134	9P4-43	9P7-187
9P3-140	9P3-135	9P4-44	9P7-188
9P3-141	9P3-130	9P4-45	9P7-189
9P3-142	9P3-136	9P4-46	9P7-190
9P3-143	9P3-128	9P4-47	9P7-191
9P3-144	9P3-129	9P4-48	9P7-192
9P3-145	9P3-131	9P4-49	9P7-193
9P3-146	9P3-132	9P4-50	9P7-194
9P4-1	9P7-145	9P4-51	9P7-195
9P4-2	9P7-146	9P4-52	9P7-196
9P4-3	9P7-147	9P4-53	9P7-197
9P4-4	9P7-148	9P4-54	9P7-198
9P4-5	9P7-149	9P4-55	9P7-199
9P4-6	9P7-150	9P4-56	9P7-200
9P4-7	9P7-151	9P4-57	9P7-201
9P4-8	9P7-152	9P4-58	9P7-202
9P4-9	9P7-153	9P4-59	9P7-203
9P4-10	9P7-154	9P4-60	9P7-204
9P4-11	9P7-155	9P4-61	9P7-205
9P4-12	9P7-156	9P4-62	9P7-206
9P4-13	9P7-157	9P4-63	9P7-207
9P4-14	9P7-158	9P4-64	9P7-208

9P4-65	9P7-209	9P5-10	9P1-12
9P4-66	9P7-210	9P5-11	9P1-13
9P4-67	9P7-211	9P5-12	9P1-14
9P4-68	9P7-212	9P5-13	9P1-15
9P4-69	9P7-213	9P5-14	9P1-16
9P4-70	9P7-214	9P5-15	9P1-17
9P4-71	9P7-215	9P5-16	9P1-18
9P4-72	9P7-216	9P5-17	9P1-19
9P4-73	9P7-217	9P5-18	9P1-20
9P4-74	9P4-18	9P5-19	9P1-21
9P4-75	9P4-19	9P5-20	9P1-22
9P4-76	9P4-21	9P5-21	9P1-23
9P4-77	9P5-5	9P5-22	9P1-24
9P4-78	9P6-10	9P5-23	9P1-25
9P5-1	9P1-3	9P5-24	9P1-26
9P5-2	9P1-4	9P5-25	9P1-27
9P5-3	9P1-5	9P5-26	9P1-28
9P5-4	9P1-6	9P5-27	9P1-29
9P5-5	9P1-7	9P5-28	9P1-30
9P5-6	9P1-8	9P5-29	9P1-31
9P5-7	9P1-9	9P5-30	9P1-32
9P5-8	9P1-10	9P5-31	9P1-33
9P5-9	9P1-11	9P5-32	9P1-34